

La RÉGIE de l'eau

m u n i c i p a l e



Olivier ARNAL, adjoint au Maire
En charge des travaux, de la régie de l'eau
de l'assainissement et des transports

La Régie municipale de l'eau va bientôt fêter son deuxième anniversaire. Après une inévitable période de tâtonnements, elle a aujourd'hui trouvé la pleine mesure de sa mission. Les personnels qui la composent se sont placés à la hauteur de leur tâche et répondent avec dévouement et compétence aux attentes légitimes des usagers.

Le retour en gestion publique de l'eau s'est traduit par une diminution de son prix d'environ 10% pour l'ensemble des familles cournonnaises, sans pour autant altérer nos capacités d'investissement que nous devons prochainement mobiliser. Ce n'est pas négligeable en ces périodes de forte perte du pouvoir d'achat pour le plus grand nombre.

Cependant, nous sommes confrontés, comme d'autres, à une lente mais certaine modification des composants minéraux de l'eau. En effet, les analyses successives révèlent une forte teneur en fer mais surtout en manganèse, sans danger pour la santé mais extrêmement désagréable au robinet, lors des périodes de turbidité. Ce phénomène n'est pas nouveau, c'est la raison pour laquelle le troisième puits a été neutralisé en 1993, et probablement présent sur l'ensemble de la nappe alluviale de l'Allier.

L'équipe municipale et le personnel de la Régie de l'eau ont pris ce problème à bras le corps en essayant d'y apporter des mesures immédiates de court terme mais surtout en envisageant l'avenir de manière à éradiquer ce problème.

Nous sommes à la veille de décisions importantes et radicales quant à la production de notre eau potable. Elles n'iront pas sans de lourds investissements car nous n'échapperons pas à un traitement préventif à plus ou moins long terme probablement dans le cadre inter-communal le plus approprié pour en atténuer le coût financier. Dans l'immédiat, il est procédé progressivement au nettoyage des équipements, conduites et réservoirs. Dès 2009 nous allons doubler la capacité de ce dernier afin d'avoir une réserve de sécurité suffisante et de permettre la décantation des particules de fer et de manganèse.

Il s'agit d'une mission de longue haleine mais exaltante pour un personnel qui a le souci permanent de distribuer une eau d'excellente qualité dans le cadre d'un véritable service public.

FACTURATION

La commune a été «découpée» en douze secteurs de relève. Celle-ci s'effectue une fois par an par un agent de la Régie. La facturation intermédiaire a été remplacée par une auto relève permettant d'éviter les estimations. La période de relève et de facturation n'est donc pas identique pour tous les usagers. Les abonnés reçoivent deux factures par an, quelques semaines suivant la relève ou l'auto relève (sauf pour les abonnés mensualisés pour lesquels l'auto relève ne fait pas l'objet de facturation).

Les abonnés disposent de différents modes de paiement tels que :

- la mensualisation (10 échéances mensuelles prélevées et un solde facturé le douzième mois),
- le prélèvement automatique
- le paiement par TIP.

Vous pouvez à tout moment opter pour l'un ou l'autre de ces différents modes de paiement :

il vous suffit de prendre contact avec la régie et de fournir les différents documents nécessaires au suivi de votre dossier.

A noter

Le Conseil d'exploitation de la régie de l'eau se prononce au cas par cas sur d'éventuel dégrèvement sur les volumes d'eau et d'assainissement facturés en cas de fuite. Il doit s'agir pour cela de fuites présentant un caractère fortuit (pas de négligence ni de défaut d'entretien des installations).

La demande doit être formulée par courrier, adressé à la régie et accompagné de justificatifs (nature de la fuite et réalisation des réparations) dans un délai maximum de 6 mois.

LE PRIX DE L'EAU :

La tarification comporte une partie fixe, dénommée **abonnement**, payée à terme échu et une **part variable** fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

La part variable se répartie sur les 3 volets :

- distribution de l'eau,
- collecte et traitement des eaux usées,
- organismes publics (redevance de prélèvement liée à la préservation de la ressource en eau, redevance pollution domestique, modernisation des réseaux de collecte).

QUELQUES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2007 :

Compteurs posés ou changés : 325
Compteurs relevés (1^{ère} relève en avril 2007) : 5 000
Factures émises (1^{ères} factures en mai 2007) : 7 500
Nouveaux branchements eau potable : 113
Réparations de fuites sur réseau : 39
Réparations de fuites sur branchements ou sur compteurs : 93

Volume annuel produit : 1 319 220 m³ dont 933 276 m³ provenant des puits de Cournon et 385 944 m³ achetés à Clermont-Ferrand.

Pour plus détails sur l'activité du service de la régie vous pouvez vous référer au rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau consultable sur la site Internet de la mairie de Cournon.

QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'accueil :
Du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 heures
et de 13 heures à 17 heures

Pour nous écrire :
Régie de l'eau de Cournon
Place de l'Hotel de Ville
BP 158
63 804 Cournon Cedex

Pour nous contacter :
Rue des Laveuses
Téléphone : 04.73.77.65.10
eau @ cournon-auvergne.fr

D'OÙ VIENT L'EAU QUE NOUS BUVONS ?

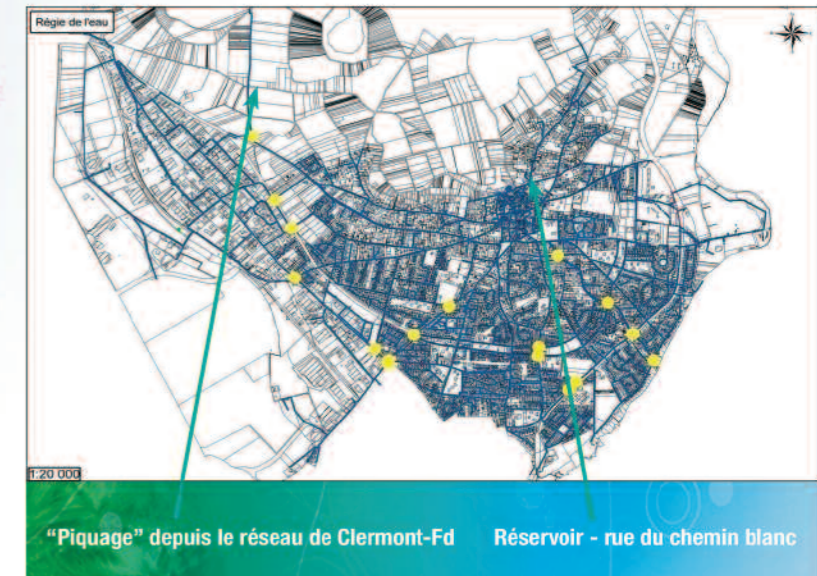
- Les ressources en eau de la ville de Cournon proviennent :
 - de deux puits de pompage dans la nappe de l'Allier situés à l'Est de la ville
 - d'un approvisionnement complémentaire par le réseau d'eau potable de la ville de Clermont-Ferrand à partir du réservoir situé au Puy de Bane, lui même alimenté par la nappe de l'Allier.
- L'eau pompée fait l'objet d'un traitement de désinfection basé sur une chloration garantissant l'absence de germes.
- Des réservoirs de stockage d'une capacité totale de 2600 m³ se situent rue du Chemin blanc.
- Le réseau de distribution est constitué 164 km de canalisations (en fonte ou en PVC) dont 42 km de branchements.

• Mise en place d'une « sectorisation » du réseau de distribution :

- La zone d'activité est totalement isolée en terme d'alimentation d'eau potable, celle-ci se faisant depuis le réseau de Clermont-Ferrand.
- Les zones d'habitation sont quant à elles, réparties en trois secteurs alimentés depuis le réservoir rue du Chemin blanc.

Ce principe a permis de supprimer la propagation du phénomène de l'eau trouble sur l'ensemble de la commune qui se "cantonne" alors sur un des secteurs.

Les points jaunes matérialisent les vannes maintenues fermées suivant trois axes (Bd du Général de Gaulle, avenue du Midi et avenue du Pont) permettant ainsi un découpage en quatre secteurs depuis les deux alimentations.



L'EAU EST-ELLE DE BONNE QUALITÉ ?

Un suivi analytique est réalisé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales selon des dispositions réglementaires du Code de la santé publique précisant notamment les points de prélèvements et ainsi que les fréquences. Le bilan de ces analyses est communiqué aux abonnés une fois par an au moment de la facturation.

Les principaux résultats de l'année 2007 sont les suivants :

- Bactériologie : eau de bonne qualité (98.4% de conformité sur les 62 valeurs mesurées)
- Minéralisation : eau peu calcaire
- Fluor : eau peu fluorée
- Oxydes de fer et de manganèse : eau présentant une teneur en manganèse dépassant ponctuellement la référence de qualité.

Le manganèse n'a pas d'incidence sur la santé mais il peut présenter une gêne pour certains usages, le lavage du linge notamment, en raison de la coloration marron de l'eau.

DES DIFFICULTÉS LIÉES À LA TURBIDITÉ : UN PLAN D'ACTIONS À PLUS OU MOINS LONG TERME

La régie a été confrontée dès le mois de janvier 2007, et à plusieurs reprises depuis, à des difficultés liées à la qualité de l'eau et plus précisément à sa turbidité.

D'importants dépôts de fer et de manganèse existent à l'intérieur des canalisations. Comme cela a pu être précisé aux abonnés, dès lors que des à coups hydrauliques se produisent tels que la manipulation de poteaux incendie, la rupture de canalisations, ces dépôts se remettent en suspension donnant alors à l'eau une coloration marron.

Pour remédier à ce problème de turbidité, la régie a déjà mené différentes actions depuis l'été 2007.



• Construction de « purges » et programmation d'interventions régulières par les agents de la régie :

Ces vidanges du réseau d'eau potable permettent d'évacuer les dépôts présents dans les conduites de manière curative dans un premier temps et à terme de manière préventive.

• Vidange et nettoyage des réservoirs de stockage :

Réglementairement, cette intervention doit s'opérer une fois par an. Les quatre cuves d'une capacité de 600 m³ ont été nettoyées en septembre 2008 et le réservoir de 2000 m³ le sera courant décembre 2008.

• Etat des lieux et une analyse de la qualité de l'eau au niveau de la ressource :

Des prélèvements sont réalisés chaque début de mois, depuis juin 2008, au niveau des puits de pompage pour un suivi des taux de fer et de manganèse en complément des prélèvements obligatoires. Un bilan sera établi en fin d'année : si les teneurs en fer et en manganèse se révèlent excessives au niveau des puits de captage actuels, il sera procédé à l'étude de nouvelles ressources en eau (nouveaux puits, achat d'eau auprès de Clermont-Ferrand...)

• Différentes études et travaux seront lancés à plus ou moins longue échéance :

La municipalité envisage la construction d'un nouveau réservoir d'une capacité de l'ordre de 3500 m³ permettant ainsi une plus grande autonomie de stockage. Une consultation sera lancée dès 2009 pour la désignation d'un maître d'œuvre chargé du suivi de cette opération.

Dès 2009 un programme pluriannuel de renouvellement de réseaux sur les secteurs les plus anciens sera lancé : une première opération située « avenue de la république » sera conduite préalablement aux travaux de réfection de voirie financé par le Conseil Général.

La régie envisage à terme d'avoir recours à la technique de « nettoyage » dans les quartiers où les réseaux de distribution sont les plus récents. Différents procédés existent tels que :

- le nettoyage par introduction d'un mélange air-eau,
- l'hydrocurage par tête rotative,
- le nettoyage par racleur souple,
- le nettoyage mécanique (tringlage ou raclage mécanique)

